

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de BESANCON

Commune de  
VUILLAFANS

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 8
- votants : 14
- ayant donné procuration : 6
- absents excusés : 6
- absents : 0
- démission : 1

Date de convocation :  
24/02/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour autoriser M.  
le Maire à renouveler le  
contrat en CDD de Mme  
Nathalie LALLEMAND, agent  
d'entretien

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune

Séance du 28/02/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 février à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

**Présents :** Céline BOUVERET, Claude CURIE, Remi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

**Absents excusés :** Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard WOZNY), Benjamin DOLE (procuration à Stéphane MEREL), Marie-Thérèse CRETIN-GUTH (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Yves GAMELON (procuration à Claude CURIE), Michelle HOUSER (procuration Remi JEANNINGROS).

**Absents :**

**Démission :** Alain KIBLER

**Secrétaire de séance :** Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat en C.D.D de l'agent d'entretien à temps partiel pour une période de 6 mois, Mme LALLEAMD Nathalie du 29 février 2024 au 31 août 2024. L'intéressée est en charge de l'entretien des bâtiments communaux de la commune.

Le conseil donne son accord par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 28 février 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, Claude CURIE, Maire

